

**PROCÈS-VERBAL DE LA SEANCE DU 14 janvier 2016**

Le jeudi 14 janvier 2016 à 20h00 , le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Mr SANSBERRO Thierry , Maire de SOURAIDE.

**PRÉSENTS** : ARANA M - ECHEVERRIA D - ELICEIRY S - GARAT MM - GENIN P - LARRE JM - MASSONDE M - OTONDO P - UHARRIZ JP - ZAMORA P - ZUDAIRE S -

**ABSENTS ayant donné un pouvoir** : JORAJURIA M à MASSONDE MM - LARRECHEA O à SANSBERRO T - ZAMORA MT à GARAT MM -

**ABSENTS et EXCUSÉS** :

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : MASSONDE Marielle

**ORDRE DU JOUR** :

- 1 - Désignation du secrétaire de séance
- 2 - Adoption du procès-verbal de la dernière réunion
- 3 - Location maison du presbytère à Mr et Mme Sans
- 4 - Vente terrains Uhaldea
- 5 - Vente terrains chemin d'Errebi
- 6 - Prorogation du délai de dépôt de l'agenda d'accessibilité de 12 mois
- 7 - Suppression du budget du CCAS
- 8 - Convention tripartite pour la fourniture d'eau
- 9 - Décisions modificatives budgets
- 10 - Communication des décisions du maire
- 11 - Modification du plan et du règlement du lotissement Aintziartea
- 12 - Signature de l'avenant au contrat de territoire
- 13 - Divers

**1 - Désignation du secrétaire de séance**

Le conseil municipal désigne Marielle MASSONDE à l'unanimité des présents en qualité de secrétaire de séance.

**2 - Adoption du procès-verbal de la dernière réunion**

Ce compte rendu est adopté à l'unanimité des présents.

**3 - Location maison du presbytère à Mr et Mme Sans**

Suite à l'incendie de leur maison où ils ont tout perdu, Mr le maire a proposé dans un premier temps à Mr et Mme SANS, un logement au presbytère, provisoirement et gracieusement.

Après réflexion et avoir rencontré leur assurance, Mr et Mme SANS ont accepté cette offre mais en souhaitant faire un bail locatif, ayant une somme allouée à cet effet par l'assurance (1000 € mensuel).

Vote : à l'unanimité

**4 - Vente terrains Uhaldea**

Suite à la rencontre avec Mr le maire et la délibération prise au dernier conseil, Mr BIDEGAIN Jean-Baptiste et Mr BENGOCHEA Joseph Marie se sont répartis les parcelles comme suit après avoir vu avec le géomètre :

Mr BENGOCHEA : 1000 m<sup>2</sup> et Mr BIDEGAIN 713 m<sup>2</sup>.

Mr le maire demande en ce qui concerne Mr BIDEGAIN si une délibération peut être prise pour lui céder des parcelles issues d'une cession du département du délaissé de l'emprise de la RD 918 (suite à la rectification d'un ruisseau). Un échange avait déjà été fait avec Mr Bergara Pierre . Cela dans le but de ne faire qu'un acte juridique.

Vote : à l'unanimité

## **5 - Vente terrains chemin d'Errebi**

Le maire fait part du souhait de mettre en vente 3 terrains au lotissement Etxettoa.

Le sivu Errebi, propriétaire de la maison de retraite a missionné un programmiste spécialisé dans les EHPAD (SEPA) pour savoir comment va évoluer la maison de retraite Etxettoa : état de lieux du bâtiment avec les travaux à effectuer en priorité, évolution de la maison de retraite (accueil de jour, PASA...) et ensuite le foncier qui serait nécessaire pour les besoins futurs de la maison de retraite.

Un rapport lui a été remis sur le foncier attenant à la maison de retraite. Il y a une surface de 3600 m<sup>2</sup>, dans cette contenance la parcelle situé en haut n'est pas exploitable par la maison de retraite

Mr la maire propose donc de détacher sur cette surface 3 lots à bâtir représentant une surface de 2100 m<sup>2</sup> sur les 3600 m<sup>2</sup>.

Mr le Maire précise qu'il ressort du rapport que ce qui fait la force de l'Ehpad Etxettoa, c'est sa petite structure familiale. Il faut donc travailler en privilégiant la qualité de vie, le bien-être des résidents, un accueil de jour, une certaine évolution et de la rénovation.

Donc 3 lots seront mis à la vente au prix de 80 € le m<sup>2</sup>, une information va être mise sur le bulletin municipal.

Vote : pour 12                      Abstentions : 3 (ARANA M - GENIN P- ZUDAIRE S)

## **6 - Prorogation du délai de dépôt de l'agenda d'accessibilité de 12 mois**

Cette étude a été mandatée en avril 2015 auprès du service technique de l'Agence Publique de Gestion Locale qui a pris du retard en raison du nombre de dossiers à traiter Le but est d'établir un agenda de mise en accessibilité pour tous dans les lieux publics. La date limite était fixée au 21 septembre 2015.

La commune sollicitera auprès du préfet une prorogation du délai de dépôt de l'agenda d'accessibilité de 12 mois.

Vote : à l'unanimité

## **7 - Suppression du budget du CCAS**

La nouvelle loi NOTRe permet de rattacher le budget du CCAS au budget général et ne plus avoir, ainsi, un budget annexe CCAS qui représente un budget modique pour quelques écritures.

Vote : à l'unanimité

## **8 - Convention tripartite pour la fourniture d'eau**

Le maire indique qu'il a reçu un projet de convention tripartite entre l'agglomération sud pays basque, la société Suez eau France et la Commune Souraïde pour la fourniture d'eau en gros avec effet à compter du 01/01/2015 jusqu'au 31/12/2017 (date de fin du contrat d'affermage)

Ce contrat :

- 1 - Fixe les conditions administratives, techniques et financières
- 2 - Confirme le service public d'alimentation en eau potable sur Souraïde des abonnés situés sur le secteur de la route des crêtes,
- 3 - Confirme la livraison d'eau sur la commune d'Espelette.

Adopté à l'unanimité.

## **9 - Décisions modificatives budgets**

Le maire indique que les décisions modifications suivantes sont nécessaires sans conséquences sur le budget dans la mesure où certains crédits votés n'ont pas été consommés.

Budget communal - Section de Investissement		Dépenses		Recettes	
Article	Désignation	Baisse des crédits	Hausse des crédits	Baisse des crédits	Hausse des crédits
2132-14	Constructions - Immeubles de rapport		600		
2111-14	Terrains nus		8 800		
2313-12	Constructions - Batiments	9 400			
Total		9 400	9 400	0	0

Budget cimetièrre - Section de Investissement		Dépenses		Recettes	
Article	Désignation	Baisse des crédits	Hausse des crédits	Baisse des crédits	Hausse des crédits
333	Stock final de caveaux en cours de production	3 700			
355	Stock final de caveaux finis		3 700		
Total		3 700	3 700	0	0

Adopté à l'unanimité.

## **10 - Communication des décisions du maire**

Pas de nouvelles décisions depuis le dernier conseil municipal.

## **11 - Modification du plan et du règlement du lotissement Aintziarte**

Mr le Maire demande à ZAMORA Patxi, concerné par cette modification, de sortir.

Le point de départ de ce dossier était la demande de construction de Mr Julien Miramon qui souhaitait construire en partie sur le terrain de ses parents et sur une parcelle à vendre par la commune (vente validée lors du précédent conseil municipal).

Cette modification du lotissement Aintziarte constitué de 4 lots consiste essentiellement à supprimer la zone non constructible qui ne se justifie plus.

La possibilité de créer des locaux professionnels sera également supprimée.

Nous demandons de mettre à jour ce règlement notamment le plan.

Vote : à l'unanimité

Mr Patxi Zamora est invité à réintégrer l'assemblée après ce vote.

Mr le Maire demande à ajouter un point à l'ordre du jour, ce que le conseil accepte.

## **12 - Signature de l'avenant au contrat de territoire**

Le maire indique que les 11 communes du territoire ont été invitées à approuver l'avenant au contrat de territoire établi par courrier du département.

Cet avenant a pour but de prolonger la période du contrat initial prévu de 2013 à fin septembre 2017.

En effet, un avenant a été réalisé dans chaque municipalité et nous sommes concernés puisque nous construisons l'école avec la cantine

Serge ZUDAIRE demande plus d'explications puisque il n'a pas vu le courrier et s'il y a une date butoir pour signer cet avenant.

MM Garat explique plus exactement le but de cet avenant :

Le département, pour attribuer des subventions, a mis en place le contrat de territoire en 2013.

Les municipalités ont donc, en 2013, été amenées à y inscrire leurs projets et seuls ces projets pouvaient être subventionnés.

Suite aux élections municipales et départementales, il y a eu un assouplissement de ce contrat initial. En effet, dans les municipalités, il y a eu des changements de projets et, de ce fait, il y a eu une négociation au sein de la communauté de communes ERROBI car l'enveloppe est arbitrée au niveau de la communauté des communes.

Pour Souraide, nous avons demandé plus car, à la base, la construction de l'école et de la cantine n'étaient pas prévues (seulement des travaux à l'école actuelle), également de la voirie, et le schéma directeur d'assainissement pour Souraide. Ce sont les trois points qui ont été modifiés. Et donc le conseil municipal doit donner l'autorisation de signer cet avenant.

GENIN Patrick demande si c'est la même enveloppe

MM Garat précise que c'est la même mais que c'est la répartition qui change en fonction des projets.

Mr le Maire : c'est suivant des critères précis que cela se décide. Souraide a obtenu un peu plus.

Michel ARANA demande le montant de la subvention allouée à l'école

Mr le Maire : Pour l'école 212 000 euros ont été affectés.

Vote : à l'unanimité

### **13 - Divers**

- Serge ZUDAIRE indique que le bus de Batera passe le samedi 16 janvier 2016 à 10h30 pour informer sur le projet d'EPCI et demande s'il peut stationner au parking du cimetière.

Mr le Maire lui donne son accord.

- Serge ZUDAIRE demande un débat d'orientations budgétaires même si pour notre commune il n'est pas obligatoire mais qu'il est préconisé et demande donc une réunion concernant le budget.

MM Garat : ce débat d'orientations budgétaire n'est obligatoire que pour les communes de plus de 3500 habitants. Il y aura une commission finances pour préparer le budget.

- Serge ZUDAIRE demande si, pour cet été, les travaux du fronton seront finis par rapport aux fêtes locales et si des choses sont prévues.

Mr le Maire : nous avons reçu le comité des fêtes pour en parler et nous les recevrons pour faire le point à plusieurs reprises mais nous leur avons conseillé de tenir compte de l'éventualité que ces travaux ne soit pas finis.

-Michel ARANA demande s'il y a un projet de fermeture de l'agence postale.  
Mr le Maire : non c'est un service communal et nous travaillons à l'étude de son devenir.

**N° internes de délibération prises dans cette séance** : 1 - 2 - 3 - 4 - 5 - 6 - 7 - 8 - 9 - 10 - 11 - 12 - 13 -

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h15.  
Ont signé les Membres du Conseil Municipal.

Le Maire,



Le secrétaire de séance  
MASSONDE Marielle

**Les membres présents du Conseil Municipal**

ARANA M -

ECHVERRIA D -

ELICEIRY S -

GARAT MM -

GENIN P -

LARRE JM -

MASSONDE M -

OTONDO P -

UHARRIZ JP -

ZAMORA P -

ZUDAIRE S -